

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2024

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement numéro 415-2024 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les villes et municipalités locales pour l'exercice financier 2025 - Ressource partagée GMR* adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 19 décembre 2024, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 8 janvier 2025.

(Signé)

Isabelle Gauthier
Greffière-trésorière adjointe par intérim